



HAL
open science

Hersart de la Villemarqué: portrait d'une famille de la noblesse bretonne au début du XIXe siècle

Philippe Jarnoux

► **To cite this version:**

Philippe Jarnoux. Hersart de la Villemarqué: portrait d'une famille de la noblesse bretonne au début du XIXe siècle. Nelly BLANCHARD, Fanch POSTIC. Au-delà du Barzaz Breiz, Théodore Hersart de La Villemarqué, CRBC, pp.33-59, 2016, 9791092331264. hal-01560015

HAL Id: hal-01560015

<https://hal.univ-brest.fr/hal-01560015>

Submitted on 18 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Hersart de La Villemarqué : portrait d'une famille de la noblesse bretonne au début du XIX^e siècle

Philippe JARNOUX

Pour comprendre les faits et gestes d'un individu, l'historien peut examiner les textes, les œuvres qu'il a produits, les diverses traces de son action dans les archives les plus variées, les récits que cet individu a lui-même laissés justifiant ou expliquant ses actes. Il peut (ou doit) aussi tenter de reconstituer ce que fut son environnement, les conditions économiques, sociales, culturelles, politiques qui ont fait ou contribué à faire ce que cet individu est devenu.

C'est un peu ce que l'on a tenté de faire ici, bien modestement, en s'efforçant de reconstituer ce qu'a pu être l'univers, l'ancrage familial, l'histoire familiale du jeune Théodore Hersart de La Villemarqué (1815-1895). Au travers de la reconstitution familiale, la question est de savoir en quoi le monde et le cadre familial dans lequel Théodore a grandi sont caractéristiques de son époque, d'un milieu et d'une façon de penser. Il y a bien sûr dans cette tentative de l'incertitude, voire de la naïveté, mais cela mérite néanmoins d'être fait, sans la prétention d'apporter plus qu'un petit éclairage supplémentaire sur les conditions de la création d'une œuvre littéraire singulière.

Cette étude n'est qu'une ébauche qu'il faudrait également compléter par un regard plus attentif sur les documents que possédait la famille au XIX^e siècle. On s'est simplement appuyé ici sur quelques pièces des archives de Théodore Hersart lui-même mais on pourrait

très certainement aller beaucoup plus loin dans les confrontations de ces sources avec d'autres documents issus des nombreux parents de la famille La Villemarqué. Par nature, nombre de pistes ne sont donc ici que des pistes d'étude brièvement évoquées mais insuffisamment développées.

Ce que l'on propose ici s'articule en trois temps. Il s'agira d'abord de présenter une reconstitution généalogique simple, étendue principalement sur quatre générations (soit le XVIII^e siècle) sans pour autant ignorer les strates plus anciennes. Dans un second temps, nous tenterons de savoir ce qui était connu dans la famille à l'époque de la jeunesse de Théodore, c'est-à-dire que nous essaierons de reconstituer ce dont lui-même avait pu entendre parler, ce que lui-même pouvait savoir ou penser et puis, dans un troisième temps, nous nous efforcerons de replacer cette famille dans le contexte du premier XIX^e siècle pour interroger sa banalité ou sa singularité.

Une reconstitution généalogique

Commençons donc par un simple regard sur les ancêtres de Théodore Hersart de La Villemarqué. Nous nous arrêterons ici à quatre générations, aux arrière-grands-parents de l'écrivain, c'est-à-dire que globalement l'observation du passé familial couvre tout le XVIII^e siècle et remonte parfois jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Quatre générations, c'est généralement le temps de conservation directe de la plupart des mémoires familiales, c'est aussi le temps de la possibilité de l'interconnaissance réelle entre les individus. Le cas de Théodore est un peu particulier puisqu'il n'a connu directement aucun de ses quatre grands-parents¹ mais il a vécu au milieu de ceux qui les ont connus et ont pu lui en parler. Dans la noblesse, on le sait, cette mémoire familiale est souvent beaucoup plus longue mais elle passe alors majoritairement par l'écrit, qu'il s'agisse de l'usage de documents conservés dans la famille, d'écrits extérieurs ou de récits rapportés mais dont plus personne n'a été le témoin direct². Il s'agit principalement d'une mémoire

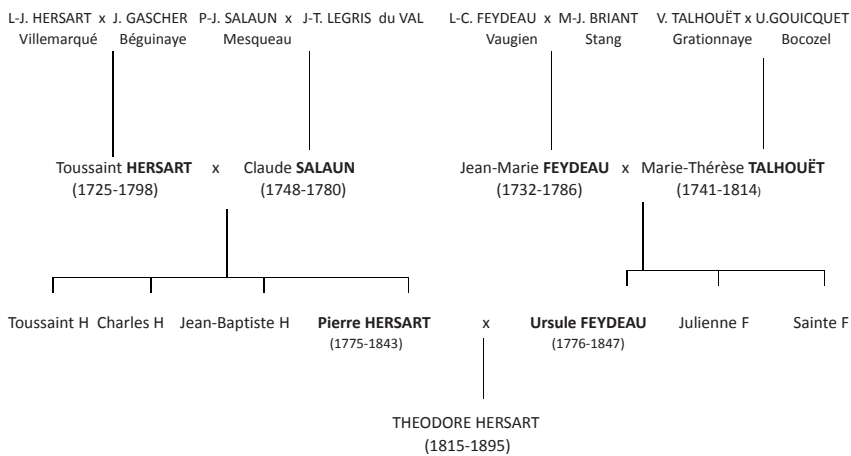
1. Sa grand-mère maternelle, Marie-Talhouët de la Gratonnaye, meurt en 1814, quelques mois avant sa naissance.

2. En Bretagne, la noblesse appuie généralement ses reconstitutions généalogiques sur trois types de sources : des récits récents rapportés par les membres vivants de la famille ; les pièces produites lors de la grande réformation nobiliaire de Colbert (1668-

rapportée, indirecte et reconstruite, pas moins intéressante, pas moins vraie, pas moins importante mais néanmoins différente par sa nature³.

Chez les Hersart, on retrouve sur ces quatre générations des situations contrastées.

La famille de Théodore HERSART de La Villemarqué (ascendants sur 4 générations)



Des nobles affirmés...

La majorité des arrière-grands-parents de Théodore sont de noblesse confirmée et souvent très ancienne. C'est évidemment le cas de la parenté paternelle directe, du lignage Hersart dont on fait remonter l'origine indiscutée au XII^e siècle, qui est établi dans la région de Lamballe et dont la généalogie est suivie solidement et sans lacunes à partir de la fin du XIII^e siècle. Les Gascher de la Béguinaye, famille dont est issue l'arrière-grand-mère maternelle, sont assez similaires aux

1671) ; les mentions des faits et gestes des parents dans les ouvrages historiques divers des XVI^e et XVII^e siècles. De natures très différentes, ces trois types de sources sont pourtant perçues par les familles nobles comme ayant les mêmes niveaux de véracité.

3. Sur ces aspects et l'intérêt de la généalogie pour la définition de la noblesse, voir Germain BUTAUD, Valérie PIÉTRI, *Les enjeux de la généalogie, XII^e-XVIII^e siècle. Pouvoir et identité*, Paris, Autrement, 2006.

Hersart ; ils sont de noblesse ancienne mais moyenne, des diocèses de Saint-Malo et Rennes, versée dans le service des armes mais aussi ponctuellement présente au parlement de Bretagne au XVI^e siècle. Cet enracinement du lignage paternel dont on perpétue le nom est évidemment fondamental puisque c'est avant tout à cette origine masculine et primitive que la noblesse se rattache et c'est par elle qu'elle s'affirme dans la notion de « maison noble »⁴.

Du côté maternel, l'exemple du lignage de la grand-mère de Théodore, Marie Talhouët de la Grationnaie, nous renvoie encore à ce monde de la noblesse ancienne. Les Talhouët, par leurs différentes branches, remontent au XIII^e siècle et, en termes de filiation continue, au XIV^e. Ils sont originaires de l'est du diocèse de Vannes et se sont dispersés dans tout le sud de la Bretagne au XVIII^e siècle. Les Talhouët de la Grationnaye sont une branche cadette apparue seulement dans la première moitié du XVII^e siècle, possessionnée dans le pays vannetais, de Bubry à Pont-Scorff, et dans un premier temps, moins riche et moins prestigieuse que leurs aînés (Talhouët-Bonamour, Talhouët-Boisorcant, Talhouët-Séverac...) mais qui conserve des liens étroits avec ces branches aînées. Dans la noblesse du XVIII^e siècle, la situation de respectabilité, d'honneur, de dignité des branches aînées rejaillit sur l'ensemble de la maison, des branches cadettes, et c'est bien le cas chez les Talhouët de la Grationnaye qui, par ailleurs se sont illustrés au XVIII^e siècle dans le métier des armes. Dans les deux cas, chez les Hersart comme chez les Talhouët, la noblesse n'a jamais été contestée ou remise en cause. C'est une noblesse d'ancienneté et évidente.

L'arrière-grand-père Talhouët avait pris pour femme une demoiselle Gouicquet dont la noblesse est aussi établie dès le XV^e siècle dans le centre de la province (dans la région de Moncontour puis autour de Corlay entre autres) mais qui eut un peu plus de difficultés à la conserver au XVII^e siècle. Les Gouicquet furent en effet déboutés provisoirement de la noblesse lors de la Réformation de Colbert par un arrêt du 18 mai 1669 et durent batailler à la fin du XVII^e et au XVIII^e pour récupérer leur noblesse. Dès 1672 puis en 1695, les Gouicquet ob-

4. La maison, ce sont tous les individus qui portent le même patronyme et se rattachent donc à un ancêtre originel commun, quelles que soient les branches concernées. La question ne se pose pas pour les Hersart puisqu'il n'y a pas de branches cadettes mais elle est très présente chez les Talhouët dont on parlera plus bas.

tinrent des lettres de confirmation de noblesse, ce qui n'empêcha pas de nouvelles contestations en 1698. Les commissaires royaux arguaient de l'absence de pièces probantes assurant les filiations et les liens entre les différentes branches ; certains membres de la famille n'avaient pas été très attentifs aux obligations qui leur étaient faites, mais on ne peut s'empêcher de penser qu'il y avait également une autre raison aux difficultés que firent les commissaires royaux : les Gouicquet, liés aux Gouyon et aux Rohan, furent en effet longuement et fermement protestants⁵, dans l'orbite de leurs protecteurs, et il semble bien qu'on le leur fit alors payer.

Hersart, Gascher, Talhouet, Gouicquet, voici néanmoins au début du XIX^e siècle, quatre familles perçues alors comme de vieille noblesse⁶.

Les Feydeau de Vaugien, la famille de la mère de Théodore, présentent un autre cas de figure. Nulle difficulté pour eux à faire apparaître une noblesse dès le XV^e siècle. Mais il s'agit d'une famille de la Marche puis du Bourbonnais qui s'est élevée dans la noblesse de robe parisienne, qui s'est illustrée par des maîtres des requêtes et des intendants, vivant dans cette haute robe parisienne qui concourt autour du monarque au gouvernement du royaume depuis le XVI^e siècle⁷. La branche de Vaugien, branche cadette, est quant à elle bien représentée au parlement de Paris jusqu'au XVII^e siècle et son installation en Bretagne ne date que de la fin du XVII^e siècle quand Charles Feydeau de Saint-Rémy, chevalier de Malte et prieur de Locronan, rencontre puis épouse la jeune veuve et héritière Marie-Anne du Plessis-Nizon. À la suite de ce mariage, les Feydeau s'enracinent au Plessis-Nizon et en quelques générations deviennent des seigneurs et des nobles bretons

5. Certains ont joué un rôle militaire important dans les rangs protestants. Certaines branches l'étaient encore lors de la Réformation de la noblesse. Une branche des Gouicquet s'est même établie en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes.

6. Les contestations autour des Gouicquet ne leur ont jamais causé un préjudice de réputation. Il semble bien que la quasi-totalité de la noblesse bretonne ait considéré comme nulle cette mise à l'écart car les faits et gestes militaires des Gouicquet aux XV^e et XVI^e siècles restaient connus de tous.

7. Paul Esprit Feydeau de Brou, intendant de Bretagne de 1716 à 1728 vient de la branche aînée de la famille. Nul doute que pendant qu'il était intendant en Bretagne, le prestige des cousins Feydeau de Vaugien s'est trouvé accru. Mais on ne connaît pas de mention très évidente de liens entre l'intendant et ses cousins bretons.

que plus rien ne distingue de leurs voisins, si ce n'est peut-être des alliances, des attaches et des connaissances parisiennes un peu plus larges et mieux établies, même si les liens avec les cousins robins parisiens semblent s'être distendus fortement alors. Le milieu d'origine est donc bien différent des précédents puisqu'il renvoie ici à un extérieur géographique – la ville de Paris – et un extérieur social – la haute noblesse de robe – mais il semble en partie oublié (ou occulté) au début du XIX^e siècle, et les Feydeau s'inscrivent bien plus clairement dans ce monde de la noblesse bretonne enracinée dans ses seigneuries rurales. À défaut d'être enracinés dans une ancienne lignée familiale locale, ils sont devenus les successeurs et héritiers légitimes par le mariage des Du Plessis, famille éponyme d'un manoir qui n'a jamais été vendu. Cela leur confère une légitimité certaine et il y a dans cette continuité familiale revendiquée et abondamment soulignée sur une terre un des éléments forts et structurants d'un idéal nobiliaire dominant.

... aux situations incertaines

Les Hersart de La Villemarqué incarnent donc de toute évidence un modèle habituel de la noblesse bretonne. Mais cela n'empêche pas que leurs origines soient aussi parfois variées. En effet, trois des huit arrière-grands-parents de Théodore présentent des situations familiales beaucoup plus contrastées. À Quimperlé, les Briant du Stang sont des notables mais leur noblesse est difficilement reconnue et leurs arguments en ce sens ne sont guère assurés. Même s'ils sont régulièrement alliés à des familles nobles, la plupart d'entre eux ne se présenteront pas à la réformation du XVII^e siècle, sans doute pour éviter l'humiliation du rejet. Il en va de même à Morlaix pour les Salaün de Mesqueau, grand-mère paternelle de Théodore, comme pour les Legris Duval de Landerneau. Ces trois familles présentent des points communs : il s'agit de familles citadines (Quimperlé, Morlaix, Landerneau), de villes portuaires et marchandes, et ce sont des familles riches (voire très riches) de notables urbains confinant à la noblesse, l'imitant ou s'y agrégeant tacitement. Les Briant sont des rentiers, les Salaün des officiers et les Legris Duval à Landerneau sont des négociants participants à la vie municipale locale, à son financement, et sans prétention solide ou réelle à la noblesse.

La question qui se pose est celle des motivations de ces alliances

entre des familles de noblesse ancienne et ces familles de notabilité urbaine. Notons d'abord que ce sont des alliances féminines : les nobles prennent assez volontiers leurs épouses parmi les roturières mais donnent plus difficilement leurs filles à des non nobles⁸. Notons aussi que les alliances Hersart ou Feydeau avec ces familles correspondent à des temps particuliers des destins individuels. Pour les Feydeau, au début du XVIII^e siècle, il s'agit sans doute d'un intérêt bien compris qui leur permet de s'inscrire dans les réseaux de relations des élites de la région de Quimperlé où les Briant sont très présents depuis plusieurs générations. Le mariage de Toussaint Hersart, grand-père de Théodore, avec Claude Salaün de Mesqueau à Morlaix révèle une autre réalité fréquente dans la noblesse du XVIII^e siècle. Les hommes qui suivent des carrières militaires se marient tard avec des femmes beaucoup plus jeunes. Dans le cas précis, Toussaint Hersart a 46 ans quand sa jeune épouse en a 23. Ici, c'est la nomination de Toussaint Hersart aux fonctions de capitaine du château du Taureau en 1769 qui lui permet de se fixer géographiquement et de chercher alors une épouse dans les environs géographiques de sa charge. Difficile de connaître les raisons précises de ce choix dans une famille prétendant seulement à la noblesse mais qui ne s'est pas présentée à la Réformation colbertienne. La région de Morlaix est pourtant l'une de celles où la petite et moyenne noblesse est très nombreuse et l'on imagine mal qu'il n'y ait eu alors aucun autre parti possible pour un militaire ayant une charge locale assez bien considérée.

Au-delà des ascendants directs, si l'on étend l'observation aux alliés et aux collatéraux, le tropisme nobiliaire apparaît toutefois éclatant. Les Hersart du début du XIX^e siècle ne recherchent des alliances familiales que dans un milieu nobiliaire bien établi. La sœur aînée de Théodore épouse un Jégou du Laz ; la plus jeune un Kernafflen de Kergoz. Son cousin, Charles Hersart du Buron, épouse en 1846 une demoiselle Ferron de Quengo. À la génération précédente, ses deux oncles s'étaient alliés à une demoiselle de Kergariou puis successivement à deux sœurs Du Breil du Buron dans le pays nantais tandis que

8. Cela tient entre autres, sous l'Ancien Régime, à des réalités juridiques. C'est le père qui transmet son statut juridique aux enfants et le mariage avec un roturier aboutit donc à une perte de noblesse. Les enfants d'une femme noble et d'un homme roturier sont roturiers et on ne peut leur appliquer les mêmes règles de transmission des biens.

sa tante... épouse un de Langle. Par les Feydeau comme par les Talhouët, les cousinages et les parentèles lointaines en Cornouaille, dans le pays vannetais ou dans le pays nantais, sont tous nobles. Il est vrai qu'en ces temps de l'Empire ou de la Restauration, les choix politiques tranchés des uns ou des autres limitent les relations entre les familles et que certains mariages pourraient apparaître comme des engagements politiques.

Pourtant, il n'y a rien de brillant et de prestigieux dans cette noblesse. Très peu de familles relevées et au prestige éclatant. On est loin des lignages dominants de la noblesse bretonne, loin même des familles de noblesse seconde qui tiennent les premières places dans la province : aucune réelle proximité avec le monde du Parlement, aucun poste important ou honorifique, aucune alliance avec la haute noblesse, si ce n'est par les Talhouët mais il s'agit d'une branche cadette qui n'a jamais eu la visibilité sociale et la richesse de ses aînées. Aucun des ascendants de Théodore n'a jamais possédé de seigneurie titrée, aucun n'est évoqué parmi les familles les plus importantes et les plus riches de la province au XVII^e siècle par Colbert de Croissy par exemple⁹. Nous sommes là dans une noblesse discrète et peu visible. Certes au XVIII^e siècle, elle pratique la vie militaire et en tire des revenus mais en restant à des grades intermédiaires. La fonction de commandant de château du Taureau n'est pas un poste de premier plan pour un militaire qui n'était que capitaine de grenadier¹⁰. Toussaint, l'oncle de Théodore, ne sera que lieutenant colonel du génie et, dans la marine, Jean-Marie Feydeau, le grand-père, termine sa carrière comme lieutenant de vaisseau. Comme nombre de ses parents et cousins, il n'est pas parvenu à intégrer véritablement les charges les plus respectées. Dans l'armée comme dans la marine, leur plafond de verre semble constitué par les grades de capitaine ou de lieutenant de vaisseau, les derniers grades avant l'entrée dans les corps des officiers supérieurs.

À côté de ces considérations familiales, généalogiques et professionnelles, il faut s'arrêter quelque peu sur les revenus familiaux. Si les Hersart n'appartiennent pas à l'élite nobiliaire, leur richesse est solide.

9. Cf. J. KERHERVÉ, F. ROUDAUT, J. TANGUY, *La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Charles Colbert de Croissy*, Brest, CRBC, 1978.

10. Sur le château du Taureau, voir Guillaume LECUILLIER, *Le Taureau, forteresse Vauban, baie de Morlaix*, Morlaix, Skol Vreizh, 2005.

Les revenus des Hersart dépendent des lointaines possessions de la région de Lamballe et de la charge de commandant au château du Tauréau. Chez les Feydeau, les revenus de la terre sont suffisants pour justifier des côtes de capitation à plus de 80 livres à la fin de l'Ancien Régime, ce qui place la famille dans la noblesse riche. Sans être au niveau des grandes familles du Parlement ou de celles qui possèdent des seigneuries titrées, les familles Hersart et Feydeau ont des revenus qui, de plus, n'ont pas été largement obérés par les confiscations révolutionnaires puisqu'elles n'ont pas émigré. Le couple formé par Pierre Hersart et Ursule Feydeau s'engage donc dans la vie en 1798 avec une richesse foncière tout à fait honorable, qu'ils sauront d'ailleurs faire fructifier : la famille accroît son patrimoine foncier dans les premiers temps du XIX^e siècle.

Savoirs et curiosités familiales

Que sait-on et que dit-on, chez les Hersart, de ces origines familiales ? Comme la quasi-totalité des nobles de leur époque, les Hersart s'intéressent à leurs origines, aiment à connaître et construire leur histoire familiale et leur généalogie. Les indices en ce sens sont nombreux.

La primauté du lignage paternel et du patronyme

En 1828, le chevalier de Courcelles consacre aux Hersart une notice d'une dizaine de pages dans le volume IX de son *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France* commencée depuis une dizaine d'années¹¹. Plus tard, en 1847, Charles Hersart du Buron, dans une longue lettre qu'il envoie à Pol Potier de Courcy à propos de son nobiliaire, montre que les connaissances familiales vont bien au-delà¹². On retrouve également dans les archives de Théodore un factum présentant la

11. À partir de 1822, le chevalier de COURCELLES, magistrat se tournant peu à peu vers la généalogie, a publié une considérable *Histoire généalogique et héraldique des Pairs de France* en 12 volumes. Pour nombre de familles, les essais généalogiques s'étendent sur 10 à 20 pages et peuvent constituer des synthèses d'ouvrages précédents ou des travaux de première main. Pour les Hersart, une autre généalogie avait été publiée en 1816 dans le *Nobiliaire universel de France ou Recueil Général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume* par M. DE SAINT-ALLAIS, t. VII, p. 442-448. Théodore Hersart de La Villemarqué conserve un exemplaire annoté attentivement de l'opuscule de 1822 (arch. La Villemarqué, 01.001).

12. Archives Théodore Hersart de La Villemarqué, 01.029, 8 pages, 27 juillet 1847.

généalogie des Gouicquet depuis le XV^e siècle¹³ ou diverses lettres et correspondances s'intéressant aux Feydeau ou aux Talhouët. Si les généalogies nobles s'appuient sur les archives, elles sont aussi, en filigrane, adossées à une mémoire orale, revivifiée et réanimée à chaque génération et par une transmission de faits, d'anecdotes et de conseils moraux des anciens vers les plus jeunes, transmission qui, à l'échelle familiale, n'est pas sans rappeler ce qui se passe à l'échelle des communautés rurales avec les chansons populaires que collectera Théodore¹⁴.

Cet intérêt généalogique n'est probablement pas nouveau au XIX^e siècle et il participe de la culture nobiliaire en elle-même avec le goût pour l'histoire et l'exaltation des valeurs et des faits glorieux (qu'il s'agisse de faits d'armes ou d'événements qui caractérisent la valeur morale des uns ou des autres) ; cet intérêt généalogique est même dans une certaine mesure constitutif de la noblesse qui se définit à la fois par son sang et par ses vertus et qualités.

Dans ce goût pour la généalogie, il est toutefois significatif de constater que certaines branches sont mises en avant. En tout premier lieu, en toute logique, c'est l'observation et la connaissance de la branche paternelle dont on porte le nom, celle du lignage, de la famille Hersart qui est privilégiée. La prédominance de la filiation patrilinéaire est une caractéristique permanente des définitions juridiques et des intérêts culturels de la noblesse française. Or, c'est précisément ici celle qui est la plus ancienne puisque les filiations semblent bien assurées depuis le XIV^e siècle. À ces filiations anciennes on ajoute de plus des récits fondateurs moins faciles à vérifier par des sources mais édifiants : dans certains cas, les participations aux Croisades aux côtés de Saint Louis ou ici l'arrivée de la famille depuis l'Angleterre aux côtés du duc Conan IV venant récupérer son duché en 1156. Si le chevalier de Courcelles dans la généalogie Hersart publiée en 1828 écrit prudemment : « Une antique tradition porte que le chef de cette famille

13. Archives La Villemarqué, 01.020, factum de 1772.

14. Ainsi une lettre de Justine de La Villemarqué, sœur cadette de Théodore, racontant des épisodes rocambolesques de protection de prêtres réfractaires pendant l'époque révolutionnaires (arch. La Villemarqué, 01.046) est manifestement erronée car elle interpole des dates et des individus. Mais peu importe ici puisque l'intérêt pour nous est bien de savoir ce que la famille pensait, croyait ou racontait alors.

passa en Bretagne au milieu du XII^e siècle¹⁵ », M. de Saint-Allais en 1816 n'était pas aussi prudent et écrivait : « Le chef de cette famille passa d'Angleterre en Bretagne vers la fin du XII^e siècle avec beaucoup d'autres seigneurs anglais¹⁶. » Charles Hersart, quant à lui, est plus affirmatif et écrit simplement en 1847 dans sa lettre à Potier de Courcy : « La maison Hersart est originaire d'Angleterre, le chef en passa en Bretagne en 1156¹⁷. » Peu nous importe ici la véracité des faits ; ce qui compte c'est qu'au XVIII^e et XIX^e siècle, on les tient pour véridiques et qu'ils constituent un récit des origines fort édifiant et plausible. Les origines étrangères sont fréquentes dans les généalogies nobles, elles sont italiennes en Provence ou en Dauphiné, souvent britanniques en Bretagne ou dans la Normandie voisine. Les récits que l'on fait alors des siècles médiévaux rendent ces hypothèses plausibles grâce aux nombreux passages d'armées, aux occupations diverses, aux échanges de toute sorte mais généralement rien ne les atteste vraiment pour les exemples les plus anciens¹⁸.

Outre cette extrême ancienneté et les liens initiaux avec les pouvoirs souverains, ce qui caractérise ensuite le récit d'origine des Hersart est la pérennité des services militaires et la stabilité géographique. Toutes les générations précédentes et anciennes sont présentées comme des générations de seigneurs terriens servant sous les armes leurs princes en restant attachés à quelques seigneuries des environs de Lamballe¹⁹. D'ailleurs, la rupture géographique qui pousse le grand-père de Théodore, Toussaint Hersart, vers la Basse-Bretagne relève aussi de ce ser-

15. Chevalier de Courcelles, *op. cit.*, 1828, p. 1.

16. DE SAINT-ALLAIS, *op. cit.*, p. 442.

17. Archives Théodore Hersart de La Villemarqué, 01.029.

18. Les liens et les échanges entre noblesses de part et d'autres de la Manche, de la Picardie à la Bretagne et du Cornwall au Sussex, sont nombreux au cours du Moyen Âge mais si ces liens sont amplement affirmés dans les généalogies, les sources utilisées alors ne permettent généralement pas d'apporter des preuves individuelles et archivistiques indiscutables avant les XIV^e ou XV^e siècles. On se contente donc « d'antiques traditions » plausibles mais indémonstrables. Dans le cas des Hersart, cette possible origine anglaise, évidemment connue de Théodore, ne semble pas avoir jamais été évoquée lors de ses liens avec les écrivains gallois au XIX^e siècle.

19. Les deux généalogies imprimées du début du XIX^e siècle signalent que le premier auteur de la branche de La Villemarqué servit dans la compagnie de Bertrand Du Guesclin au XIV^e siècle et le suivit jusque dans le sud de la France. Dans la pensée habituelle de la noblesse, servir des chefs prestigieux fait aussi partie des éléments qui grandissent les combattants.

vice du prince par les armes puisqu'il s'agit de sa nomination comme commandant au château du Taureau dans la baie de Morlaix. Le discours historique sur les Hersart est ainsi caractéristique de l'idée que la noblesse se fait d'elle-même, de l'image qu'elle construit, mais aussi, fort probablement d'une certaine réalité de ses faits et gestes et de ses modes de vie. Pendant au moins quatre siècles, les Hersart sont des seigneurs bretons enracinés dans une terre dont ils ne bougent pas et ils servent leur prince par les armes. C'est bien un modèle nobiliaire, un idéal-type largement répandu et dont ils peuvent se revendiquer.

Les liens affirmés et assurés

Les récits généalogiques et historiques des Talhouët sont similaires avec un éclat sensiblement plus marqué pour ceux qui, dans les branches aînées, furent appelés à des charges militaires plus en vue dès le XV^e et plus encore aux XVI^e et XVII^e siècles²⁰. À plusieurs reprises en effet, les Talhouët ont joué un rôle politique ou militaire important dans l'histoire de Bretagne, avec François de Talhouët-Séverac, gouverneur ligueur de Redon rallié à Henri IV dès 1595²¹ puis avec les deux cousins Louis de Talhouët-Bonamour et Vincent de Talhouët-Boisorhant, têtes pensantes de la conspiration de Pontcallec en 1719 et réfugiés ensuite en Espagne²². Si ces ancêtres ou parents lointains ne sont peut-être pas mis en avant, les quelques documents généalogiques conservés dans la famille Hersart montrent que l'on a mené quelques

20. Les Talhouët firent rédiger et imprimer une grosse et complète généalogie familiale à la fin du XIX^e siècle. AMB, *Généalogie de la famille de Talhouët suivie de pièces justificatives*, 3 volumes, Rennes, Jouaust, 1869. Cette généalogie met en avant les rôles clés du gouverneur de Redon, des deux membres de la conspiration de Pontcallec et de Joseph de Talhouët-Boisorhant, noble libéral acquis aux idées nouvelles et maire de Rennes en 1791-1792.

21. Personnage au rôle militaire clé depuis 1589, il est l'un des premiers à passer du côté royal en 1595, précipitant le repli puis l'échec de Mercoeur. Voir H. LE GOFF, *La Ligue en Bretagne. Guerre civile et conflit international, 1588-1598*, Rennes, PUR, 2010. Voir aussi D. PICHOT, G. PROVOST (dir.), *Histoire de Redon. De l'abbaye à la ville*, Rennes, PUR, 2015.

22. Voir la synthèse la plus récente de J. CORNETTE, *Le marquis et le régent. Une conspiration bretonne à l'aube des Lumières*, Paris, Tallandier, 2008. Les deux hommes finiront leurs vies exilés combattants au service du roi d'Espagne. Ces deux hommes n'ont aucun lien de parenté avec l'un des quatre exécutés de Nantes, que la plupart des ouvrages appellent Talhouët mais qui se nomme, en réalité Le Moyne de Talhouët (Talhouët étant le nom de sa seigneurie et non pas son nom patronymique).

recherches pour retrouver la présence des filles Talhouët dans les abbayes importantes des environs, en particulier à l'abbaye de la Joie à Hennebont qui accueille des femmes de la meilleure noblesse de la région, que l'on connaît également bien la vie réputée sainte et édifiante de l'abbé de Talhouët, recteur d'Hennebont à la fin du XVIII^e siècle et au début de la Révolution. Les Gouicquet, malgré leurs difficultés à faire reconnaître leur noblesse, font aussi l'objet d'intérêt généalogique des Hersart de La Villemarqué.

L'une des traces de cet intérêt familial est constitué par les portraits de famille que l'on conserve dans les manoirs où résident les Hersart : outre les portraits Hersart ou Feydeau, ceux des Talhouët ou des Gouicquet sont incidemment mentionnés au détour de lettres diverses. Il est vrai que l'usage dans les familles nobles est de constituer assez régulièrement des galeries de portraits que l'on distribue parfois (par exemple des parrains et marraines aux filleuls), qui, parfois restent dans une demeure quand le propriétaire en change ou qui à d'autres moments sont donnés aux uns et aux autres en fonction des sentiments ou des affections particulières que l'on avait pour tel ou tel membre de la famille. Ces circulations de portraits de familles sont peu étudiées car souvent peu documentées mais elles révéleraient bien des géographies sentimentales et éclaireraient des fidélités familiales.

Les doutes et les silences

Parmi les branches familiales sur lesquelles les Hersart font porter leur intérêt, le cas de la famille Feydeau est un peu différent. Si les filiations intéressent et sont connues depuis l'établissement en Bretagne et le mariage avec l'héritière du manoir du Plessis au XIX^e siècle, il semble que l'histoire plus ancienne ne le soit pas, que les liens avec les branches parisiennes de la famille soient peu connus, voire complètement oubliés. De fait, ici c'est presque le mariage avec la d^{elle} du Plessis-Nizon qui est vu comme fondateur. Les membres plus anciens de la famille Feydeau n'intéressent pas et au contraire, ce sont, dans les temps plus anciens, les Plessis-Nizon qui sont observés. Tout se passe comme si les Hersart du XIX^e siècle s'identifiaient à la branche la plus enracinée dans les lieux et ne trouvaient les Feydeau intéressants qu'à partir de leur greffe dans la terre bretonne. On voit là une forme de construction de mémoire un peu différente qui

s'appuie sur la continuité géographique et relativise la rupture sociale que représente l'arrivée d'une famille de noblesse de robe parisienne avec laquelle ils ne se sentent pas alors suffisamment d'affinité. Dans la construction que constitue toujours une généalogie, l'identification aux nobles campagnards que sont les Plessis-Nizon est plus facile que l'identification aux Feysdeau. Il suffit alors de considérer les seconds comme les descendants purs et simples des premiers.

Les oublis

Et puis il y a les ancêtres qui n'intéressent pas : les Salaün, Legris Duval ou Briant intéressent moins. Pour les uns, cela tient peut-être à la réalité des liens humains que l'on a conservés, à l'éloignement géographique relatif. Mais, indiscutablement, il y a aussi des considérations sociales. Mettre à jour des ascendances roturières ou de noblesse incertaine, mettre en évidence des réussites marchandes ou récentes, ne correspond pas à l'idéal nobiliaire tel qu'il se définit par ailleurs. Nul jugement là dedans ; chacun privilégie parmi ses ancêtres ceux dont il veut prolonger l'idéal ou ceux dont il se sent redevable d'un mode de vie. L'existence de ces ascendances socialement diverses traduit néanmoins des conjonctures intéressantes. Les XVII^e et XVIII^e siècles sont des temps de (re)définition régulière de la noblesse mais des temps où elle reste au final assez diversifiée, se nourrissant régulièrement d'apports extérieurs. C'est beaucoup moins vrai dans le premier XIX^e siècle où une partie de la noblesse bretonne se réfugie dans des images traditionnelles et restrictives (une noblesse entièrement composée de familles anciennes enracinées exclusivement dans la terre et le service des armes) qui résultent de son expérience historique récente et de sa pratique politique légitimiste. Si le noble de 1820 semble n'avoir (ou ne vouloir) qu'une image assez homogène de ses ancêtres, ce n'est pas le cas de celui de 1700 ou de 1750. La noblesse bretonne est au contraire soumise alors à des recompositions, à des remises en question (pratiques ou intellectuelles) aux tiraillements de la modernité économique, sociale, technique, politique des Lumières²³.

23. Cf. P. JARNOUX, « La noblesse bretonne au XVIII^e siècle : les tiraillements de la modernité », dans J. Kerhervé (dir.), *Noblesses de Bretagne du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, PUR, 1999, p. 183-196.

Ceci étant, si les intérêts généalogiques négligent certains ascendants, cela tient sans doute aussi à la fragilité des liens humains. Toussaint Hersart et Claude Salaün de Mesqueau n'ont été mariés que neuf ans avant que l'épouse ne meure en 1780 et Toussaint s'est ensuite remarié (sa seconde épouse étant morte quelques années plus tard). En 1798, au moment de sa mort à Morlaix, les fils Hersart ont déjà quitté la ville et n'y reviendront probablement guère. Après le premier déplacement, trente ans plus tôt, de Lamballe à Morlaix, la famille Hersart en connaît au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles un second, de Morlaix vers Quimperlé. Ces deux déplacements en deux générations expliquent peut-être que les généalogies soient moins recherchées du côté paternel (à l'exception du lignage Hersart lui-même) parce que les cohabitations se sont interrompues et les mémoires directes, les liens personnels directs se sont distendus. Pourtant, les liens ne disparaissent pas tout à fait puisque l'un des témoins au mariage de Pierre à Hennebont en 1798 est un oncle maternel, de Kernafflen de Kergoz, et que l'une des sœurs de Théodore épousera plus tard un cousin, de Kernafflen de Kergoz.

Les déplacements successifs et la réalité des existences et des souvenirs partagés peuvent expliquer aussi à l'inverse que les liens familiaux et humains les plus forts soient tissés dans les branches maternelles. De fait, les parents avec lesquels on vit sont les Feydeau ou les Talhouët ; c'est avec eux que l'on partage des biens, du temps, des souvenirs, des entraides. Le cercle familial semble bien être construit sur celui des branches maternelles, sur les terres desquelles Pierre Hersart est venu s'établir à la toute fin du XVIII^e siècle. La réalité de la construction familiale a éloigné géographiquement les parents paternels, laissés dans le nord ou l'est de la Bretagne. Ce déséquilibre dans le quotidien se retrouve aussi, au-delà des considérations de prestige nobiliaire, dans le déséquilibre relatif des intérêts généalogiques.

Une famille typique ?

À partir de toutes ces considérations, comment peut-on caractériser les Hersart de La Villemarqué dans ces années de la Restauration qui sont aussi celles de la jeunesse de Théodore. On doit souligner un certain nombre de points.

Un regard sur la géographie

Il faut d'abord se poser la question de la mobilité géographique et de l'enracinement : d'une part la famille Hersart, en trois générations, est passée de Lamballe à Morlaix puis de Morlaix à Quimperlé. Elle est passée de la Haute vers la Basse-Bretagne, même s'il y a déjà eu au XVIII^e siècle des alliances familiales trégoroises avec les du Dresnay ou les Le Borgne. D'autre part, elle s'est agrégée à un groupe familial plus ancré, plus enraciné géographiquement (Feydeau, Talhouët, Briant, du Plessis) ce qui aboutit à la constitution d'un réseau de parenté bas-breton (Quimper-Quimperlé-Vannetais) et méridional, avec un pôle secondaire nantais (constitué au XIX^e siècle des cousins nantais : Hersart du Buron, du Breil, Maillard de la Gournerie, Simon de la Carterie... avec lesquels les liens affectifs, mais aussi intellectuels sont apparemment importants).

La parenté Talhouët : descendance de Vincent de Talhouët-Grationnaye et Ursule Gouicquet de Bocozel

- René Talhouët-Grationnaye, colonel au régiment du Roy Infanterie, émigre en 1791, commandant le bataillon de la noblesse de Bretagne dans l'armée des princes, mort à Quiberon en 1795 ; ép. Marie Henriette **SIMON de la Carterie**, fille d'un maître à la Chambre des Comptes de Bretagne
 - 1 fils mort à Quiberon en 1795
 - Marie, ép. **Maillard de la Gournerie**, descendance **MAILLARD**
 - Henri, militaire, mort en 1828
 - Anne, ép. **Mauduit du Plessis**, descendance **MAUDUIT**
- Vincent, jésuite, recteur d'Hennebont, émigre en 1792, mort noyé à Noirmoutier en 1802
- Catherine ép. **Claude de LANGLE**, capitaine de vaisseau, mort en 1792
 - 1 fils mort à Quiberon en 1795
 - Henriette, ép. **Thomé de Keridec**, descendance **THOME de Keridec**
- Marie Thérèse ép. **J.-M. FEYDEAU**, enseigne de vaisseau
 - descendance **HERSART**

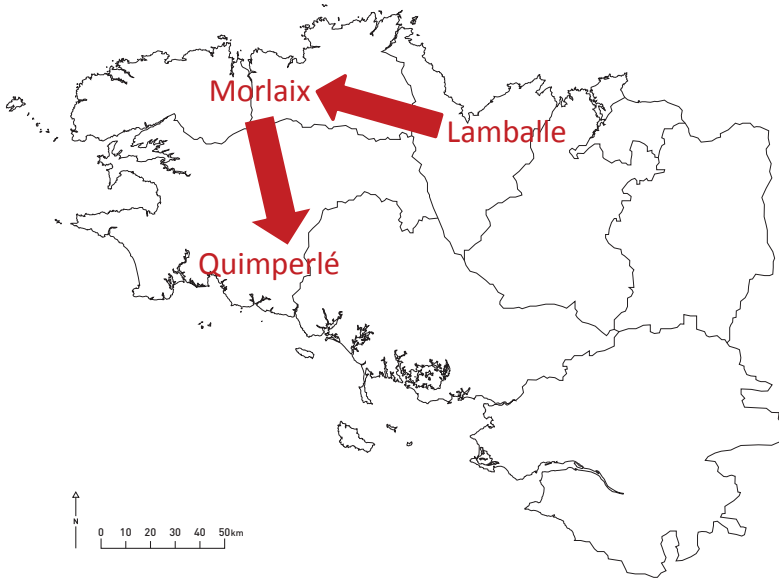
Dans les relations les plus évidentes, le pays de Morlaix semble vite presque absent, la région de Lamballe n'est plus qu'une référence historique ancienne, un lieu d'origine avec lequel les liens sont presque rompus. Pourtant, s'il n'y a plus de Hersart, il y reste des descendants par les femmes, descendants d'une tante de l'arrière-grand-père qui se retrouvent dans des familles tout à fait notables d'Ille-et-Vilaine au début du XIX^e siècle : Huchet de Cintré, de Kerangal, ou de Forsanz. Mais ces parentés semblent presque inopérantes dans les cercles relationnels habituels des Hersart.

Cette mobilité n'est pas exceptionnelle ni atypique ; elle est au contraire assez fréquente mais la rupture avec les parents restés proches des terres originelles l'est un peu moins. D'autant plus que les Hersart ont toujours des propriétés dans la région. Ici, la géographie et les détachements révolutionnaires ont œuvré conjointement en ce sens (cf. cartes page suivante).

Les Hersart sont aussi une famille de noblesse rurale mais ouverte sur la ville et sur l'extérieur, qu'il s'agisse de Paris ou des villes bretonnes Nantes, Brest, Morlaix, Quimper, Lorient, Hennebont, Quimperlé. Dès la fin du XVII^e siècle, l'héritière du Plessis-Nizon réside un temps à Paris après son veuvage. Les Hersart, militaires, y sont probablement passés régulièrement tandis que les Feydeau y ont des relations et des parents. Même pendant les temps révolutionnaires, les jeunes Hersart y sont envoyés et Théodore, comme son père ou ses oncles avant lui, y auront des habitudes et des relations. Nous ne sommes donc pas dans une noblesse qui resterait confinée dans un horizon géographique restreint mais dans une famille qui est dotée de relations professionnelles, familiales ou amicales, dans des cercles éloignés géographiquement. C'est de toute évidence un élément d'ouverture comme un élément d'affirmation – en contrepoint – d'une identité spécifique et bretonne. D'une Bretagne qui peut aussi être un refuge.

Des orientations professionnelles privilégiées : le service du roi, le poids religieux

La deuxième caractéristique tient à l'importance du service des armes. Les Hersart et leurs divers parents sont ici totalement dans la norme nobiliaire : les hommes servent à la guerre presque systématiquement jusqu'au milieu du XVIII^e siècle ; dans bien des cas plusieurs



Trois générations mobiles : le hasard bas-breton.



Des aires de relations superposées : dispersion familiale et champs relationnels
autour des Hersart, fin XVIII^e - début XIX^e siècle.

frères s'y engagent simultanément : c'est l'exemple du grand-père Toussaint et de son jeune frère Alain, tué en 1747... comme celui du grand-père Talhouët, capitaine de cavalerie tandis que son frère aîné était lieutenant colonel. De ces ancêtres militaires, on souligne à l'envi et on cite les actes militaires valeureux.

Parmi ces engagements militaires, il faut souligner à partir du XVIII^e siècle la fréquence des fonctions dans la marine. On sait que le corps des officiers de marine s'est considérablement développé à partir des années 1680 et que son recrutement s'est alors élargi. Il n'en reste pas moins que toute la noblesse bretonne ne s'y est pas précipitée. Ici, la famille s'y est engagée délibérément, en particulier pour les Feydeau. Le grand-père Feydeau était lieutenant de vaisseau, comme l'un de ses frères et l'un de ses beaux-frères, l'autre beau-frère étant officier d'infanterie. La sœur de la grand-mère Talhouët a aussi épousé en Claude de Langle un capitaine de vaisseau. Les engagements dans la marine tournent la famille vers Brest et l'enracinent un peu plus dans le terrain breton mais ils apportent aussi probablement une curiosité de l'extérieur ainsi qu'une curiosité technique et scientifique, propre aux officiers de marine des Lumières. Leur état d'esprit habituel n'est pas le même que celui des militaires.

Caractéristique du milieu nobiliaire au XVIII^e siècle, le poids du religieux est évidemment lourd mais il est presque réservé aux filles, les Talhouët au XVIII^e siècle, les sœurs de Théodore au XIX^e siècle. Les nobles se sont très largement retirés des fonctions curiales au XVIII^e. Alors que les recteurs nobles étaient très fréquents au XVII^e siècle, ce n'est plus vrai au XVIII^e siècle. Dans la parenté Hersart, il y a bien sûr l'exemple du grand-oncle Talhouët, recteur d'Hennebont avant la Révolution. Mais c'est un cas atypique puisqu'il est d'abord passé par les Jésuites, par une dimension enseignante et que son accession à la cure d'Hennebont après la suppression de l'ordre des Jésuites en 1762 est probablement le résultat d'une volonté de retour au pays combinée avec les possibles réseaux d'influence de la famille Talhouët dans le diocèse de Vannes. La présence massive de filles dans les divers couvents et monastères locaux est, quant à elle, à la fois le signe d'une réelle spiritualité ou piété mais aussi le résultat de stratégies matrimoniales et familiales : on ne peut pas marier toutes les filles et on reproduit dans les couvents les réseaux relationnels que l'on connaît à

l'extérieur : les ursulines de Quimperlé ou les religieuses de l'abbaye de La Joie sont un reflet de ces sociabilités nobiliaires locales.

Des particularités culturelles

Au-delà de cette place dans le clergé régulier féminin, il faut souligner pour terminer quelques aspects spécifiques qui peuvent conduire à la détermination d'une forme de culture familiale. Le poids important des femmes dans les transmissions matérielles et culturelles dans la parenté est le premier élément qu'il faut souligner. Les constructions historiques et généalogiques mettent en avant le rôle prépondérant de trois femmes, au moins, dans la transmission de ce qui peut-être une culture familiale :

- La première est Marie-Anne du Plessis-Nizon, héritière d'une longue lignée qui, depuis plusieurs siècles, se transmet une terre éponyme qu'elle apporte à son époux Feydeau, nouveau venu dans la région. C'est dans son personnage que s'inscrit l'enracinement terrien de la famille ; c'est elle d'ailleurs qui fait reconstruire dans le goût de l'époque le manoir du Plessis-Nizon, incarnant à la fois la tradition et sa capacité de renouvellement.
- La seconde est la grand-mère, Marie-Thérèse Talhouët. Théodore Hersart de La Villemarqué n'a connu aucun de ses grands-parents mais Marie-Thérèse, devenue veuve, est celle qui mène la famille de 1786 à 1800 et ne meurt qu'en 1814. Son rôle dans la protection de la famille est manifeste pendant la Révolution et l'on imagine que cette protection fut souvent difficile ; il l'est aussi très probablement dans la transmission de valeurs et c'est par son intermédiaire et grâce à sa longévité que le réseau de relation de ses enfants, neveux, petits-enfants est articulé autour de ses propres parents.
- La mère de Théodore, Ursule Feydeau, est ensuite un autre personnage féminin au rôle considérable dans l'enracinement de la famille au sein du milieu local, dans sa proximité relative avec les populations paysannes mais aussi pour impulser peut-être les intérêts intellectuels de son fils.

À cette galerie féminine de premier plan on pourrait peut-être ajouter des cousines, comme Marie-Catherine Talhouët, épouse

de Jacques Maillard de La Gournerie dont les traditions familiales rapportent qu'elle sauva son jeune frère de l'exécution après le débarquement de Quiberon en 1795, qu'elle orienta la carrière de son fils, Jules Maillard de La Gournerie, vers de brillantes études d'ingénieur qui en firent un des constructeurs du port de Saint-Nazaire au milieu du XIX^e siècle, et qu'elle anima une partie de la vie littéraire nantaise au long du siècle²⁴.

La famille s'articule de fait autour de quelques femmes remarquables et importantes. Ce n'est pas exceptionnel. Nombre d'études ont montré l'importance de la place des femmes dans la construction identitaire des familles nobles²⁵ comme dans les constructions matérielles des héritages²⁶. La famille Hersart de La Villemarqué illustre à mon sens une fois de plus un point fondamental en Bretagne : les familles se construisent sur une relative égalité des origines et des ascendances. Certes, les hommes transmettent le nom, le patronyme. Mais chacun sait bien et reconnaît le poids des transmissions par les femmes, transmissions quotidiennes de comportements, de pratiques et de souvenirs communs qui cimentent les lignages.

D'autres éléments, plus originaux, contribuent à forger sans doute la culture familiale ou à complexifier l'image par ailleurs par trop simpliste de cette famille noble « typique ».

Le poids des souvenirs révolutionnaires alors très récents en fait partie. Les Hersart, pas plus que les Feydeau, n'ont émigré. On sait les difficultés de la grand-mère Feydeau à partir de 1792, veuve avec trois filles, alternant ses séjours entre Nizon, Quimperlé et Hennebont où elle retrouve ses sœurs. La famille a connu quelques temps d'emprisonnements, des temps de surveillance resserrée ou de suspicion politique mais les terres n'ont jamais été abandonnées, les liens avec les paysans n'ont jamais été complètement rompus non plus et les absences de la région de Quimperlé n'ont jamais été très longues.

24. Marie-Catherine Talhouët-Grationnaye (1776-1866) est une nièce de la grand-mère de Théodore de La Villemarqué. Les Maillard de La Gournerie, famille de son époux, font partie des relations familiales solides des La Villemarqué au XIX^e siècle et constituent l'un des pivots de leur réseau nantais.

25. Michel NASSIET, *Parenté, noblesse et états dynastiques, XV^e-XVI^e siècles*, Paris, EHESS, 2000.

26. Typhaine BARTHÉLÉMY, « Nom patronymique et nom de terre dans la noblesse française aux XVIII^e et XIX^e siècles », dans Alain Bideau, Guy Brunet et Pierre Darlu (éd.), *Le patronyme, histoire, anthropologie, société*, Paris, Éd. CNRS, 2001, p. 61-79.

Il y a eu continuité de la présence familiale qui contribue sans doute à instaurer des relations particulières entre les paysans et leurs anciens seigneurs devenus simples propriétaires.

Chez les Hersart, Toussaint exerce jusqu'au bout sa charge de commandant au château du Taureau ; il est même un temps en 1792, commandant des volontaires nationaux qui prennent en main le château même s'il demande sa mise en retraite depuis quelques temps et manifeste son désaccord face aux changements en cours. Puis il se retire à Morlaix, affaibli, malade de la goutte et sans doute trop vieux pour une quelconque activité politique ou une émigration. Mais ses quatre fils, nés entre 1775 et 1780 pourraient avoir de telles activités. Après avoir terminé leur formation au collège de Lannion, il ne semble pas qu'ils en aient eu et ils ont passé la première partie des temps révolutionnaires à Morlaix sans laisser de traces spécifiques d'une quelconque intervention politique.

En revanche, le poids de l'émigration et des luttes contre la Révolution est considérable chez les Talhouët. Le grand-oncle, René, frère de la grand-mère et chef de la branche de La Grationnaye qui a mené une longue carrière militaire, émigre fin 1791, emmène son fils et joue un rôle de premier plan dans l'armée des princes émigrés en Allemagne. En 1792 et 1793, il est le commandant du bataillon de la noblesse bretonne et combat en Belgique avant de passer par Jersey puis de mourir à Quiberon en 1795²⁷. Son frère, prêtre, est émigré en Espagne²⁸ et nombre d'autres membres de la parenté (Gouicquet par exemple) suivent le même chemin de l'émigration et de l'engagement contre-révolutionnaire armé.

La famille Hersart au début du XIX^e siècle garde donc en elle deux mémoires distinctes des temps révolutionnaires, celle des combattants émigrés et celle des nobles qui ont subi sur place la Révolution ; cela suppose bien sûr des pratiques politiques tout à fait différentes. Cela permet peut-être aussi de mieux comprendre l'état d'esprit politique des Hersart et le regard que l'on peut porter sur eux dans les sociétés locales. Les Hersart, comme les Feydeau, sont des nobles qui n'ont

27. Chez les Talhouët, cette ferveur contre-révolutionnaire n'est cependant pas unanime puisque, on l'a vu plus haut, Joseph de Talhouët-Boisorhand est maire libéral de Rennes en 1791-1792.

28. Il meurt à Noirmoutier, à son retour en 1804.

pas ou peu combattu la Révolution les armes à la main mais certains de leurs parents proches l'ont fait. Cela leur donne probablement une image particulière aux yeux du peuple. Mais aussi aux yeux des autres nobles qui, eux, ont pu émigrer. Pour ne pas risquer de passer pour des libéraux, on peut se demander s'il ne leur faut pas être encore plus légitimistes dans les temps de la Restauration. On peut aussi penser que l'expérience historique peut leur apporter une plus grande proximité avec le peuple paysan, une sensibilité plus grande à sa misère comme à sa culture (on sait le rôle d'Ursule Feydeau de ce point de vue).

N'oublions pas enfin que dans le sud du Finistère au moins, les délimitations politiques n'ont pas toujours été aussi nettes qu'en d'autres régions. On est ici dans une zone politique partagée, en partie chouanne à certains moments mais en partie seulement et où la Révolution n'est pas unanimement rejetée par les populations rurales. Cela vaut aussi bien en Cornouaille que dans l'ouest du Vannetais, autour de Lorient et d'Hennebont où les hésitations politiques sont fréquentes²⁹.

Les Hersart tirent enfin leur particularité de choix culturels et éducatifs tout à fait originaux. Dans leurs engagements militaires, nombre d'entre eux sont attirés vers le génie, d'autres vers la marine et l'on sait qu'au XVIII^e siècle, la marine est une arme technique et que ses officiers forment un monde cultivé ouvertement fasciné par la modernité scientifique. Ce choix de la technique, de la modernité, de la science tranche avec ce que l'on peut penser habituellement de la noblesse terrienne et rurale de la Restauration. Cela révèle, en parallèle à l'intérêt militaire, un attrait manifeste pour la modernité, les Lumières. Les Hersart participent de leur temps, pleinement modernes et pas seulement tournés vers un passé idéal ou idéalisé.

Cette attirance tranche d'autant plus quand on remarque un fait jamais mis en avant, me semble-t-il. Les deux fils cadets de Toussaint Hersart, deux oncles de Théodore, Charles, fondateur de la branche du Buron, et Toussaint mort célibataire en 1823 à Paris, ont été élèves de l'École polytechnique. Charles en sortira ingénieur des mines, Toussaint ingénieur des fortifications. Le premier est entré à Polytechnique en 1797 à l'âge de 20 ans, le second en 1798 à 18 ans.

29. Voir Roger DUPUY, *De la Révolution à la Chouannerie*, Paris, Flammarion, 1988.

Or Polytechnique n'a été créée qu'en 1794 pour fournir une élite d'ingénieurs, de techniciens et de savants à la France révolutionnaire alors menacée par toutes les armées d'Europe. L'École polytechnique est une école éminemment révolutionnaire et républicaine, fondée par la Convention nationale, première assemblée républicaine et responsable de l'exécution de Louis XVI, tant détestée par ailleurs de la noblesse bretonne. Polytechnique est l'un des premiers symboles de cette excellence et méritocratie républicaine qui accueille les meilleurs et les met au service de la nation. Sa mise en place, difficile et complexe, relève pleinement de l'idéologie nationale, républicaine et révolutionnaire de la Convention³⁰.

De 1794 à 1798, 62 Bretons ont intégré Polytechnique³¹ ; parmi eux il n'y a pas plus d'une dizaine de nobles mais on trouve au contraire majoritairement des enfants des notables révolutionnaires bretons, ou, très souvent, du petit peuple ou des groupes intermédiaires urbains qui sont précisément les porteurs et les supports des changements révolutionnaires. Les Hersart sont quasiment les seuls nobles bretons présents à Polytechnique (c'est en tout cas la seule famille qui est doublement représentée) et ils semblent presque incongrus dans cette école où, avant l'époque napoléonienne, les notables au sens traditionnel du terme sont extrêmement rares. Il a même fallu, en 1794 et 1795, accorder aux élèves nobles des autorisations spécifiques pour qu'ils puissent venir à Paris. Certes, on se plaint souvent à l'époque de l'incivisme ou de l'indifférence politique de certains élèves et les jeunes polytechniciens ne sont pas tous des exemples infailibles de patriotisme et de dévouement révolutionnaire. Mais il n'empêche : deux des oncles de Théodore Hersart de La Villemarqué sont bel et bien dans une école où les élèves à leur entrée doivent prêter un serment de haine à la monarchie ! Nulle raison de penser qu'ils ne l'aient pas eux-mêmes prononcé³².

30. Cf Ambroise FOURCY, *Histoire de l'École polytechnique*, Paris, Auteur, 1828.

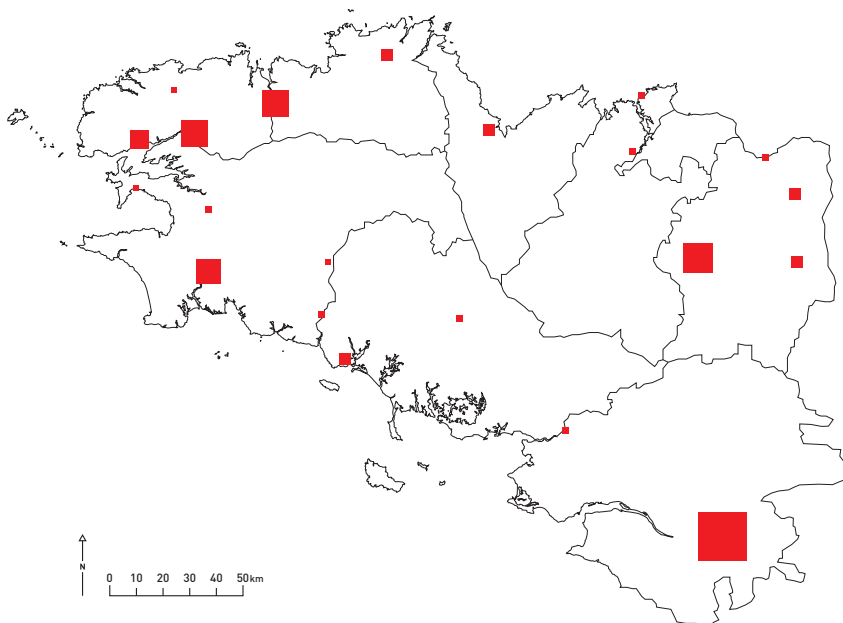
31. Chiffre établi à partir des sources en ligne sur le site de la bibliothèque de l'École polytechnique : <https://bibli-aleph.polytechnique.fr/>. Bibliothèque centrale de l'École polytechnique, Catalogue « Famille polytechnicienne ».

32. À partir de 1797, le serment que prêtent les jeunes polytechniciens est le suivant : « Je jure haine à la royauté et à l'anarchie, attachement et fidélité à la République et à la constitution de l'an III. »

Les Bretons à l'École polytechnique (1794-1798)

Année	Nombre	dont nobles
1794	29	3
1795	1	-
1796	7	1 ?
1797	11	1
1798	14	2 ?
Total	62	7 ?

Origines familiales	
Militaires	9 soit 14 %
Commerce	15 soit 23 %
Artisanat	8 soit 13 %
Justice/Administration	10 soit 16 %
Rentiers	5 soit 8 %
Inconnus	15 soit 24 %



Ajoutons un dernier point : en novembre 1798, quand Pierre Hersart épouse à Hennebont Ursule Feydeau, l'un de ses deux témoins est son oncle maternel, Alain de Kernafflen. Cela montre d'une part que les relations familiales avec les parents morlaisiens ne sont pas interrompues et d'autre part que les choix politiques sont peut-être moins tranchés qu'il n'y paraît ou qu'on souhaite le laisser paraître. Alain de Kernafflen est en effet un ancien vice-président du Directoire du district de Quimper. Cela n'empêche pas que son neveu épouse une petite nièce du commandant en chef du bataillon breton à l'armée des princes... Autant d'indices qui montrent que la mémoire politique de la famille Hersart est probablement plus composite et plus complexe que les reconstitutions ultérieures, inspirées par le climat politique de la Restauration, ne le laissent penser.

Conclusion

Élargissons un peu le propos. La question que nous voulions soulever ici est la suivante : de quoi sommes-nous le fruit ? De quoi sommes-nous fait ? Chacun sera d'accord pour dire que l'homme est une étrange espèce vivante qui n'est pas qu'un simple assemblage organique de molécules plus ou moins complexes et de gènes plus ou moins divers. Nous sommes aussi, tous, le produit d'une culture, d'un ensemble d'expériences. Culture au sens large. Culture que chaque individu se construit au fil de sa vie et culture qu'il reçoit en partie et qu'il adapte, adopte, réorganise et modèle pour forger son identité propre. Et nos identités sont toutes faites de ces croisements entre les constructions individuelles et les apports extérieurs. Parmi ces apports extérieurs, ceux reçus de la famille sont évidemment fondamentaux. L'auteur du *Barzaz-Breiz* n'y échappe pas, pas plus qu'on ne peut prétendre qu'il soit entièrement le produit de cette culture et de cette matrice familiale.

Cette matrice familiale l'inscrit clairement dans un monde nobiliaire breton qui est, dans les années 1810 à 1840, un monde qui se reconfigure, qui reconstitue ses fondements économiques, qui redessine ses modes de vie, qui reconquiert ses positions sociales et politiques et qui reconstruit aussi son histoire, qui se donne parfois un passé idéalisé, à la fois dans le rapport à la Révolution toute récente mais

aussi dans le rapport à la monarchie, dans le rapport de la Bretagne à la monarchie, et dans le rapport au peuple.

Dans la recherche de son passé, la noblesse des années 1810-1840 se construit un modèle et se construit en modèle idéal et romantique. C'est aussi une idée qui, me semble-t-il, parcourt toute l'œuvre de Théodore Hersart de La Villemarqué. Quand on s'attarde un peu sur les chansons contenues dans le *Barzaz-Breiz*, on y retrouve quelques personnages avec lesquels notre auteur a des liens, comme ce Gouicquet, commandant à Guingamp dans la *gwerz* du siège de Guingamp. On sait par ailleurs que deux des membres de la famille Talhouët sont parmi les chefs de la conspiration de Pontcallec. Il est presque impossible que le jeune Théodore Hersart de La Villemarqué n'ait jamais entendu parler de ces hommes parmi ses parents plus ou moins lointains. L'histoire s'incarne ainsi dans son propre sang.

